

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2020

Absents excusés : Vicky ESTUR (pouvoir à Adrien MOREL), Christine PUGIN (pouvoir à Alain PESEUX), Donatienne SARRON (pouvoir à Jocelyne WOILLARD), Maryline BORDY, Louise FAINDT, Laurence-Isabelle LOUYS.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 21h45.

Secrétaire de séance : Anaïs CHARPY.

Le Maire présente Alexis MERAT qui va intégrer une formation en alternance de 3 mois de secrétaire de mairie dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

I – Approbation du compte-rendu du 10 septembre 2020 : à l'unanimité

II – Election adjoints

Par jugement du Tribunal Administratif du 25 septembre 2020, l'élection des Adjoints du 26 mai 2020 est annulée, la condition de parité stricte alternative n'ayant pas été respectée.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints a été déposée :

- M. BEPOIX Delphin, Mme WOILLARD Jocelyne, M. FAIVRE Marc, Mme PERRIER Dominique et M. VIENNET Jean-Louis.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

A obtenu :

Liste BEPOIX Delphin : 20

Les candidats figurant sur la liste conduite par M. BEPOIX Delphin ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés adjoints et immédiatement installés.

III – Indemnités de fonction aux adjoints au Maire

Indemnité maximale des adjoints ayant délégation : 770.10 € bruts.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer les indemnités suivantes :

- Aux adjoints : 500.18 € bruts.

IV - Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD

1) Certificats d'urbanisme

FLEURY Jean-Michel	rue des Acots	2 maisons d'habitation
Me Barthélémy-Polatli	à l'Ejus	3 maisons d'habitation
FOLTETE Jean-Luc	rue des Oiseaux	1 maison d'habitation

PESEUX Alain	rue des Acots	1 maison d'habitation
PESEUX Alain	à Bermotte	1 maison d'habitation

2) Permis de construire

SCI Yann GRESSET	rue de la Gare	Bâtiment 2 niveaux : cabinet ostéopathie et logement
BEPOIX Delphin	21 rue des Granges	Appartement dans ancien hangar agricole
FORAZ Nicolas	9 rue de la Chauderotte	Agrandissement garage

3) Déclarations préalables

LOUIS André	18 Grande Rue	Réfection garage
MARGUET Sébastien	5 rue Bellevue	Piscine
ROUGET Christiane	15 rue Bellevue	Pergola

B- Retour dossiers CCPHD

1) Permis de construire

BEPOIX Delphin	21 rue des Granges	Appartement	Accord
----------------	--------------------	-------------	---------------

2) Déclarations préalables

PUGIN Denis	27 route de Baume	Clôture	Accord
LOUIS André	18 Grande Rue	Réfection garage	Accord

C- Divers courriers

CORDIER Eric	5 rue des Essarts	Rénovation toiture
--------------	-------------------	--------------------

D- Point Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Les grandes lignes du PLUI vont permettre l'accueil de nouvelles activités économiques et de nouveaux habitants tout en limitant la consommation de terrains agricoles. Cela se traduira par l'utilisation de « dents creuses » (espaces résiduels non construits entourés de parcelles bâties), par la réduction des surfaces des nouvelles parcelles constructibles, la reconversion de fermes du village ou la construction de nouveaux bâtiments collectifs. Néanmoins, des vergers remarquables seront maintenus au sein des villages afin de conserver notre identité patrimoniale.

Réunion de présentation publique des orientations du PLUI le 12 Novembre à 20h00 à l'espace socio-culturel : Inscription en Mairie limitée à 25 participants. Une autre date sera proposée si la limite des 25 participants est dépassée.

V – « Familles Rurales » : conventions de mise à disposition et d'entretien des locaux

- Mise à disposition des locaux de l'espace Douge, de la salle de motricité de l'école, du multi-accueil et de l'espace socio-culturel pendant la pause méridienne en période scolaire moyennant un loyer annuel de 19 726 € pour les activités péri et extrascolaires et 22 633 € pour les activités de petite enfance.
- Entretien des locaux de l'espace Douge par « Familles Rurales » (47 semaines par an pour un volume hebdomadaire de 7h00) facturé 7 008.00 € à la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les 2 conventions.

VI – Plan d'action pour le logement

Le Maire propose comme l'année dernière d'adhérer au FSL.

Le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) permet à des ménages modestes d'accéder ou de se maintenir dans leur logement. En 2019, 4 200 ménages du département ont bénéficié des dispositifs du plan.

Participation de la commune : 0.61 € par habitant soit 945.50 € (1 550 habitants).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

VII – Modalités de remboursement des frais de déplacement des employés communaux

Frais de repas et de déplacement des employés communaux lors des formations :

- Frais de repas

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les frais de repas des agents en formation seront pris en charge sur justificatifs, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire, c'est-à-dire 17,50 euros (*article 7-2 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001*).

- Frais de déplacement

Les remboursements seront fonction des taux fixés par le *décret n°2006-781* (suivant la puissance fiscale du véhicule).

Toutefois, la commune incite ses agents à privilégier l'utilisation des transports en commun, les frais étant pris en charge sur présentation des justificatifs.

VIII – Dossier subvention photocopieur école

Remplacement du photocopieur noir et blanc de l'école par un photocopieur couleur.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à monter le dossier de subvention.

IX – Dossier travaux

- Travaux rue du Moulin : réfection aire de retournement de la station d'épuration : 2 796.50 € HT
- Parking de l'école en bi-couche : 6023.00 € HT
- Accès à la Ruine depuis « Ages et Vie » : 3 664.50 € HT

X – Vente de bois du 12 septembre 2020

Une vente de bois de chauffage a eu lieu en mairie pour la somme de 761 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'émission des titres.

La commission « Bois et forêt » va répertorier l'ensemble des arbres malades (en particulier les frênes) suite à un accident sur la commune de Charbonnières les Sapins.

Les administrés ayant connaissance d'arbres dangereux sont invités à en informer le maire. .

XI – Avis du Conseil Syndical pour l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte ouvert compétent en GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI « **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** » a été confiée aux Etablissements Publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) s'est regroupée avec d'autres EPCI pour former un Syndicat mixte fermé.

Pour accueillir de nouveaux membres, le Syndicat doit devenir Syndicat mixte ouvert.

Les compétences et missions du Syndicat seront alors :

- 1- La GEMAPI ;
- 2- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 3- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 4- La reconquête de la qualité de l'eau et la lutte contre les pollutions ;
- 5- L'élaboration, animation, coordination et mise en œuvre des documents d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Dessoubre » ;
- 6- Participation à l'animation des différents contrats nationaux, internationaux et Européens pour les aspects en lien avec la biodiversité.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'adhésion de la CCPHD à un Syndicat mixte ouvert compétent en GEMAPI, environnement ...

XII – Questions et informations diverses

➤ Nouvel intitulé du bulletin municipal : « Ma Commune Info ».

Renseignement pris auprès de la Ville de Besançon, « Ma commune Info » est un nom déposé pour son site internet d'information locale. Aucune utilisation n'étant possible, le nom du bulletin sera « L'Alliance ».

➤ Arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au Président de l'EPCI : Mr le maire conserve ses pouvoirs pour les compétences exercées par la communauté de communes.

➤ Coût COVID : environ 33 000 € (absences employés communaux, masques et gel hydro alcoolique ...)

➤ Multi-accueil : Pour rappel, il est possible d'accueillir les jeunes enfants sur des plages horaires temporaires.

➤ Prochain Conseil municipal : 05 novembre 2020

Le Maire
Paul RUCHET

La secrétaire de séance
Anaïs CHARPY